

Corporation au Canada et de COMSAT aux États-Unis, en fondant dans une seule entité trois groupes d'intérêts: le gouvernement, l'entreprise privée, c'est-à-dire, les sociétés de télécommunications, et le public en général. Je n'en connais pas de semblable mais il est possible que cette participation tripartite se retrouve ailleurs que sur ce continent. J'estime toutefois que sinon les détails précis de l'organisation de la société, du moins le concept dont le bill s'inspire, pourra servir de modèle pour de futures associations gouvernement-public-secteur privé.

Comme je le décrirai plus tard, cette association tripartite, où l'on doit établir un équilibre entre l'intérêt de chaque partenaire et l'intérêt de l'ensemble, de même qu'un équilibre entre la participation financière et la responsabilité administrative, est une affaire délicate et difficile. Mais, j'en suis convaincu, cela en vaut la peine.

Le bill est aussi complexe à cause de la nature même de l'entreprise. Il touche à des domaines scientifiques et techniques où s'opèrent des changements rapides et continuels. Le champ des communications comporte de graves implications politiques et sociologiques. Les députés l'ont démontré par leur vif intérêt à tous les aspects des communications tant à ceux du message que du médium. Je suis heureux que les membres du comité de la radiodiffusion, qui, à une étape plus avancée, examineront cette mesure article par article, aient pu assister au lancement du satellite ISIS-I et visiter les stations terrestres à Mill Village. Si quelques députés, en plus d'acquiescer des informations de base, sont demeurés perplexes devant la complexité des projets de télécommunications, je dois avouer franchement que moi-même je le suis tout autant.

[Français]

Revenons au bill actuellement à l'étude. Avant de le commenter dans son ensemble, je voudrais en tracer l'arrière-plan, c'est-à-dire la raison d'être.

Essentiellement, il joint l'offre à la demande, dans un projet d'intérêt national. L'offre existe parce que le Canada a acquis une expérience considérable dans les domaines des découvertes spatiales et des télécommunications.

Comme on le sait, parmi tous les peuples de l'univers, les Canadiens sont, per capita, les plus nombreux usagers du téléphone. Et ce qui est moins connu, notre système de télécommunications, dont le réseau compte 50,000 milles de faisceaux hertziens, tient la seconde place en importance dans le monde. Même si, dans la conquête de l'espace, notre contribution est modeste comparativement à celle des États-Unis et de l'URSS, nous n'en sommes pas moins parmi les pionniers.

[L'hon. M. Kierans.]

Avec le lancement de l'Alouette I, en septembre 1962, le Canada devenait la troisième nation à mettre un satellite en orbite. Le lancement de deux autres satellites authentiquement canadiens a suivi. Le Centre de recherche des communications, à Shirley Bay, nous a permis de recueillir des informations pertinentes sur les communications de l'espace.

Un bon nombre d'entreprises canadiennes, notamment la compagnie *Northern Electric* et la compagnie *RCA Victor*, ont démontré leur compétence en obtenant d'importants contrats d'exportation dans ce domaine d'étroite concurrence.

En somme, nous possédons l'expérience et la compétence nécessaires pour nous assurer une participation fondamentalement canadienne et des gains marginaux, tant industriels que scientifiques, lors de nos réalisations futures, notamment dans l'installation d'un système domestique de télécommunications par satellites.

Mais plus importante encore est la demande. L'abondance des spécialistes, l'étendue des connaissances ne créent pas nécessairement une demande de ces avantages. Lorsque le besoin existe, la nation entière en tire avantage. Lorsqu'il n'existe pas, nous assistons alors au phénomène décourageant du drainage par migration de notre matière grise et de nos talents.

La nécessité d'un système de satellite domestique et, par conséquent, l'utilisation de nos compétences, se justifient d'elle-même, si l'on considère l'étendue du pays. On a, à maintes reprises, noté que le Canada reflète la complexité de la géographie, puisqu'on y retrouve en même temps des concentrations urbaines de population et un territoire étendu et peu développé.

Seul un système domestique de télécommunications par satellite nous fournira les moyens susceptibles de réduire cet écart, tant dans les standards que dans les services inhérents à ces deux caractéristiques canadiennes.

Comme je l'ai mentionné dans un discours précédent, les années '70 seront celles de la découverte du Nord. Un système domestique de télécommunications par satellite peut satisfaire aux besoins suivants:

Premièrement, assurer un service complet de télévision dans le Nord et dans les régions en voie de développement. Il n'existe pas de moyen plus économique d'atteindre ce but.

Deuxièmement, assurer un service de téléphone et de messageries à l'intention du Nord et des régions en voie de développement, afin d'intégrer complètement ces territoires à la vie canadienne par des télécommunications de qualité.

Troisièmement, assurer l'extension du service de télévision, dans les deux langues, à